



CHARLEMAGNE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

RÈGLEMENT NUMÉRO 12-382-25

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN MODE DE TARIFICATION, AUTRE QUE LE CHAMP DE LA TAXATION, POUR L'UTILISATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Charlemagne adoptera le budget de la municipalité pour l'exercice financier 2026 en janvier prochain;

Considérant qu'il y a lieu d'imposer par règlement le mode de tarification, autre que le champ de la taxation, pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la municipalité pour l'exercice financier 2026;

Considérant les dispositions des articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale (RLRQ., c. F-2.1)* permettant aux municipalités de réglementer en matière de tarification des biens, des services et des activités de la ville;

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a dûment été donné lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé au cours de cette même séance;

Considérant la disponibilité du projet de règlement pour consultation au bureau de la directrice générale adjointe et greffière depuis son dépôt;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet initialement déposé;

Considérant que des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation depuis le début de la présente séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Période

Il est, par le présent règlement, établi une tarification pour le financement et l'utilisation de certains biens, services et pour le bénéfice retiré de certaines activités de la Ville de Charlemagne. Les tarifs indiqués au présent règlement sont en vigueur pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

ARTICLE 3 Catégories de tarifs

Le tarif applicable apparaît en regard de chacun des biens, services ou activités mentionnés aux annexes suivantes :

- A Services administratifs
- B Travaux publics
- C Urbanisme
- D Loisirs et culture
- E Service prévention et lutte contre les incendies

ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

Normand Grenier
Maire

Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

Avis de motion : 9 décembre 2025
Dépôt et présentation du projet de règlement : 9 décembre 2025
Adoption du règlement : 16 décembre 2025 - Résolution numéro 25-12-289
Entrée en vigueur : 17 décembre 2025

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE A - SERVICES ADMINISTRATIFS**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Frais encourus pour chèque retourné par la banque, prélèvement préautorisé (PPA) bancaire rejeté et prélèvement préautorisé (PPA) par carte de crédit rejeté.	40.00 \$			X	
Page photocopiée ou imprimée d'un document	0.15 \$ / copie			X	
Licence annuelle pour un chien	34.00 \$ / chien*			X	Tarif pour les licences émises à compter du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026. *Sauf exception telle qu'inscrit dans le règlement 10-418-22.
Licence annuelle pour un chat	20.00 \$ / chat et/ou licence à vie lorsque le chat est stérilisé			X	Tarif pour les licences émises à compter du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
Coût de remplacement d'une médaille perdue (chien/chat)	5.00 \$ chaque			X	
Vente d'épinglettes de la municipalité	5.00 \$ au comptoir seulement	X			
Célébration d'un mariage	500.00 \$		X		
Coût de remplacement de carte d'accès en cas de perte	10.00 \$ chaque		X		

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE A - SERVICES ADMINISTRATIFS**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Autorisation annuelle et vignettes pour les entreprises exécutant des opérations de déneigement d'allées et stationnements privés	150.00\$ / autorisation et 10.00\$ / vignette ou remplacement de vignette			X	L'autorisation et les vignettes sont en vigueur du 15 octobre de l'année courante au 30 avril de l'année suivante. 1 autorisation est nécessaire par entreprise et 1 vignette pour chaque véhicule, machinerie de déneigement.
Branchement aux bornes électriques	1.00 \$ par heure	X			Tarif à l'heure pour un branchement à une borne électrique.
Coût de remplacement des clés en cas de perte	50.00 \$ chaque		X		

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE B - TRAVAUX PUBLICS**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Nouveau branchement de services (aqueduc, égout sanitaire et égout pluvial) Comprend la relocalisation ou un changement de diamètre.	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables (si applicable)			X	1 - Les travaux de raccordement aux services municipaux peuvent être effectués par la municipalité. 2 - Le requérant doit effectuer un dépôt de garantie auprès de la municipalité préalablement à la réalisation des travaux. Le montant du dépôt de garantie sera déterminé par la municipalité avant les travaux. 3 - Le coût réel des travaux doit être acquitté après la fin des travaux. 4 - Les montants indiqués comme dépôt de garantie doivent être versés pour chaque demande de raccordement et ne peuvent être appliqués pour une combinaison de projets de construction. 5 - Aucun travaux de raccordement ne peut être effectué entre le 15 décembre et le 1er avril. 6 - Si les travaux de raccordement nécessitent une traversée de la rue par forage directionnel, le requérant doit effectuer un dépôt de garantie supplémentaire de 9 000 \$. 7 - Si la demande ne concerne pas une nouvelle construction pour laquelle un permis de construction a été émis, une demande de permis de branchement devra être effectuée au préalable.
Raccordement d'un seul service du même côté de la rue que l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	Dépôt de garantie de 3 500\$
Raccordement d'un seul service du côté opposé de la rue eu égard à l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	Dépôt de garantie de 4 500\$

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE B - TRAVAUX PUBLICS**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Raccordement de deux services du même côté de la rue que l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc + égout sanitaire)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	Dépôt de garantie de 6 000.00\$
Raccordement de deux services du côté opposé de la rue eu égard à l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc + égout sanitaire)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	Dépôt de garantie de 7 000.00\$
Raccordement de trois services du même côté de la rue que l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc + égouts sanitaire et pluvial)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	Dépôt de garantie de 8 500.00\$
Raccordement de trois services du côté opposé de la rue eu égard à l'entrée de service projetée (exemple : aqueduc + égouts sanitaire et pluvial)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	Dépôt de garantie de 9 500.00\$
Compteur d'eau et équipement de lecture à distance (demande de remplacement par le propriétaire, nouvelle construction ou rénovation majeure)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	
Prise de lecture d'un compteur d'eau par un employé municipal tel qu'indiqué dans le règlement 08-332-25-02 régissant la pose d'un compteur d'eau et la compensation s'y appliquant	60.00 \$			X	Tarif par visite.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE B - TRAVAUX PUBLICS**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Coupe, rehaussement et réparation de bordure de béton	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	Une réparation/remplacement serait exigée si la personne (physique ou morale) cause des dommages à la bordure lors de travaux.
Coupe, rehaussement et réparation de trottoir de béton	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	Une réparation/remplacement serait exigée si la personne (physique ou morale) cause des dommages au trottoir lors de travaux.
Réparation de pavage (coupe de rue et autre réparation de la voie public)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables			X	
Équipements municipaux (voir main-d'œuvre)					
Camion de service	100.00 \$ / heure			X	Le tarif total d'une location d'équipement municipal est composé du coût de la location et de la tarification à l'heure pour la main-d'œuvre. Tarif considérant les heures normales de travail. En dehors des heures normales de travail, les taux majorés prévus à la convention collective sont applicables. Un minimum de 3h sera facturée pour toute intervention.
Camion 6 roues	100.00 \$ / heure			X	
Camion 10 roues	130.00 \$ / heure			X	
Balai mécanique	145.00 \$ / heure			X	
Rétrocaveuse	140.00 \$ / heure			X	
Souffleur à neige	210.00 \$ / heure			X	
Autres équipements	100.00 \$ / heure			X	
Main-d'œuvre	75.00 \$ / heure			X	

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE B - TRAVAUX PUBLICS**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Demande d'interruption de l'alimentation en eau par la boîte de service	190.00 \$ par manipulation			X	La tarification s'applique uniquement si l'interruption demandée est en dehors des heures de travail régulières du service des travaux publics. Les heures travail régulières sont les suivantes : lundi au jeudi 7h00 à 12h00 - 13h00 à 16h30 et vendredi 7h00 à 12h00.
Demande de localisation de l'alimentation en eau par la boîte de service	190.00 \$ par manipulation			X	La tarification s'applique uniquement si la localisation est demandée est en dehors des heures de travail régulières du service des travaux publics. Les heures travail régulières sont les suivantes : lundi au jeudi 7h00 à 12h00 - 13h00 à 16h30 et vendredi 7h00 à 12h00.
Réparation ou remplacement de la vanne d'arrêt extérieur endommagé, autre qu'un bris d'usure (bonhomme à eau)	Coût total de la facture d'achat payée par la municipalité + 15% de frais de gestion taxables + équipements municipaux nécessaires			X	
Utilisation du réseau d'aqueduc municipal pour le remplissage de citerne ou autre réservoir d'eau	210.00 \$			X	Préalablement à la prestation du service, le demandeur doit obtenir l'autorisation de la municipalité suite à sa demande d'utilisation du réseau d'aqueduc, tel que prévu au règlement 03-369-12 sur l'utilisation de l'eau potable. Si le demandeur obtient l'autorisation, celui-ci doit déboursier le tarif applicable à sa demande avant la prestation du service. Le tarif est imposé pour chaque remplissage complet demandé.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE C - URBANISME**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Permis de lotissement	150.00 \$ + 100 \$ par lot supplémentaire			X	<p>1 - Les travaux de raccordement aux services municipaux peuvent être effectués par la municipalité.</p> <p>2 - Le requérant doit effectuer un dépôt de garantie auprès de la municipalité préalablement à la réalisation des travaux. Le montant du dépôt de garantie sera déterminé par la municipalité avant les travaux.</p> <p>3 - Le coût réel des travaux doit être acquitté après la fin des travaux.</p> <p>4 - Les montants indiqués comme dépôt de garantie doivent être versés pour chaque demande de raccordement et ne peuvent être appliqués pour une combinaison de projets de construction</p> <p>5 - Aucun travaux de raccordement ne peut être effectué entre le 15 décembre et le 1er avril</p> <p>6 - Si les travaux de raccordement nécessitent une traversée de la rue par forage directionnel, le requérant doit effectuer un dépôt de garantie supplémentaire de 9 000 \$.</p> <p>7 - Si la demande ne concerne pas une nouvelle construction pour laquelle un permis de construction a été émis, une demande de permis de branchement devra être effectuée au préalable.</p>
Permis de construction - nouveau bâtiment résidentiel	1 à 3 unités : 1 500.00 \$/l'unité, 4 à 6 unités : 1 400.00\$/l'unité 7 et + unités : 1 350.00 \$/l'unité			X	Un dépôt de 1 000.00\$ est exigé au requérant, lors de l'émission du permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation.
Permis de construction - usage autre que résidentiel	10.00 \$ / m ² de plancher, minimum de 1 500 \$ pour un usage dans un bâtiment mixte et de 8 500 \$ pour un bâtiment comprenant aucun logement			X	Le calcul inclut la superficie de plancher du sous-sol (excluant un stationnement qui est souterrain). Ce tarif est applicable pour les usages autres que résidentiel à l'intérieur d'un bâtiment mixte. Un dépôt de 1 000.00\$ est exigé au requérant, lors de l'émission du permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation.
Permis de construction - nouveau bâtiment accessoire résidentiel	60.00 \$ autre qu'un garage / 100.00 \$ pour un garage et un abri d'auto			X	
Permis de construction - nouveau bâtiment accessoire autre que résidentiel	400.00 \$			X	
Permis d'agrandissement, transformation et rénovation d'un bâtiment résidentiel	50.00 \$ sans agrandissement, le frais est applicable pour chacune des unités concernées par les travaux / 600.00 \$ avec agrandissement ou ajout d'un logement			X	<p>Pour un agrandissement, un dépôt de 1 000.00\$ est exigé au requérant, lors de l'émission du permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation.</p> <p>Les permis relatifs à des travaux de rénovation intérieure occasionnés par la tempête tropicale du 9 août 2024 sont exempts de frais, et ce, rétroactivement depuis ce sinistre.</p> <p>Les permis relatifs à des travaux de rénovation afin d'accroître significativement la résilience face aux changements climatiques tels que l'installation de panneaux solaires, l'installation d'une génératrice, sont exempts de frais.</p>

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE C - URBANISME**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Permis d'agrandissement, transformation et rénovation bâtiment autre que résidentiel	400.00 \$ sans agrandissement / 800.00 \$ + 5.00 \$ / m ² supplémentaire			X	Pour un agrandissement, un dépôt de 1000.00\$ est exigé au requérant, lors de l'émission du permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation.
Permis d'agrandissement, transformation et rénovation d'un bâtiment accessoire résidentiel	60.00 \$			X	
Permis d'agrandissement, transformation et rénovation bâtiment accessoire autre que résidentiel	400.00 \$			X	
Installation ou modification d'un foyer extérieur	40.00 \$			X	
Permis de branchement aux services municipaux	250.00 \$			X	Voir annexe B pour la tarification du branchement.
Permis occupation du domaine public	100 \$ pour une occupation partielle de l'emprise publique / 200 \$ par jour pour une fermeture complète de rue				Préalablement le demandeur doit obtenir un permis visant l'occupation du domaine public. Il devra transmettre une planche de signalisation lors de sa demande.
Certificats d'autorisation					
Ouverture ou changement d'usage d'un établissement de nature commerciale, de services, récréatif ou industriel, à titre d'usage principal ou complémentaire	150.00 \$			X	
Démolition d'un bâtiment principal	1 000.00 \$			X	
Démolition d'un bâtiment accessoire	50.00 \$ résidentiel / 100.00 \$ autre que résidentiel			X	
Déplacement d'un bâtiment principal	600.00 \$			X	Un dépôt de 1 000.00\$ est exigé au requérant, lors de l'émission du permis. Ce montant sera remis au demandeur lors du dépôt de son certificat de localisation. / Pour les travaux de déplacement d'un bâtiment sur la voie publique, un dépôt de 2 500.00\$ est exigé.
Déplacement d'un bâtiment accessoire	50.00 \$ résidentiel / 250.00 \$ autre que résidentiel			X	

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE C - URBANISME**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Aménagement d'un ponceau	100.00 \$			X	
Installation d'une piscine et d'un spa	75.00 \$ pour un spa ou une piscine hors-terre / 100 \$ pour une piscine creusée / 30 \$ pour les éléments de sécurité (clôture et plateforme)			X	
Installation d'une thermopompe et/ou d'un réservoir	50.00 \$			X	
Aménagement ou agrandissement d'une aire de stationnement	50.00 \$ stationnement de moins de 25 cases / 200 \$ stationnement de 25 cases et plus			X	
Aménagement d'une terrasse	40,00 \$ résidentiel / 200,00 \$ autre que résidentiel			X	
Installation d'une clôture	40.00 \$			X	
Installation ou modification d'une enseigne	200.00 \$ par enseigne au mur / 400.00 \$ pour une enseigne sur poteau ou muret / 100.00 \$ modification du message			X	

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE C - URBANISME**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Travaux dans la rive, le littoral ou autres milieux naturels	150.00 \$			X	
Les travaux de déblai ou de remblai affectant une superficie de plus de 150 m ² ou concernant une décontamination	200.00 \$			X	Les certificats relatifs à des travaux afin d'accroître significativement la résilience face aux changements climatiques tels que l'aménagement d'un jardin de pluie, sont exempts de frais.
Coupe d'un arbre	50.00\$ par arbre			X	Aucun frais pour la coupe d'un frêne.
Demande de modification au règlement d'urbanisme	6 000 \$			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande de modification. Non remboursable en cas de recommandation négative du CCU.
Demande de dérogation mineure	800.00 \$, régularisation 1 400.00 \$, travaux projetés			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande. Aucun frais pour un aménagement extérieur d'une résidence quadruplée (clôture, bâtiment accessoire, piscine, spa). Le demandeur doit payer le tarif pour chacun des éléments dérogatoires. Non remboursable en cas de recommandation négative du CCU.
Demande relative à un PPCMOI	6 000.00 \$			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande de modification. Non remboursable en cas de recommandation négative du CCU.
Demande relative à un usage conditionnel	1 000.00 \$			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande de modification. Non remboursable en cas de recommandation négative du CCU.
Demande relative à un PIIA	Nouvelle construction et agrandissement résidentiel - 16 logements et moins : 200.00 \$ - plus de 16 logements : 1 000.00 \$ Nouvelle construction autre que résidentiel : 1 000.00 \$ Agrandissement et rénovation autre que résidentiel : 200.00 \$ Demande pour une ou des enseignes : 100.00 \$ Toute autre demande : 50.00 \$			X	Le tarif total doit être payé lors du dépôt de la demande de PIIA. Non remboursable en cas de recommandation négative du CCU.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - LOISIRS ET CULTURE**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Bibliothèque Camille-Laurin					
Abonnement annuel non-résident	50.00 \$ / adulte 25.00 \$ / enfant (17 ans et moins) 75.00 \$ / famille			X	Les enfants non-résidents qui fréquentent une école de Charlemagne sont abonnés gratuitement pendant l'année scolaire. Les résidents sont abonnés gratuitement.
Photocopies et impressions de documents	0.15 \$ / copie (noir et blanc) 0.25 \$ / copie (couleur)			X	Le tarif s'applique aux formats de feuille 8 1/2 X 11 et 8 1/2 X 14. Pour le format 11 X 17, le tarif est de 0.25 \$ par copie (noir et blanc) et 0.50\$ par copie (couleur).
Prêts entre bibliothèque (PEB) non réclamés	2.00 \$			X	
Remplacement boîtier CD ou DVD perdu	2.00 \$			X	
Remplacement document perdu ou abîmé	Coût total du document payé par la municipalité + 5.00 \$ frais de gestion pour un livre ou un jeu. Coût total du document payé par la municipalité + 3.00 \$ frais de gestion pour une revue			X	
Remplacement d'un matériel électronique perdu ou abîmé telle qu'une liseuse	Coût total du document payé par la municipalité + 5.00 \$ frais de gestion			X	
Remplacement d'un jeux de société perdu ou abîmé	Coût total du document payé par la municipalité + 5.00 \$ frais de gestion			X	
Perte d'une pièce non essentielle dans un jeu de société ou bris mineur	3.00 \$ / pièce			X	
Vente de documents usagés	Prix variant entre 0.10\$ et 5.00\$			X	Prix fixé selon la popularité, l'année d'édition ou l'état du document.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - LOISIRS ET CULTURE**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Bibliothèque Camille-Laurin (suite)					
Utilisation poste informatique (non abonné)	5.00 \$ /heure			X	
Vente de sacs réutilisables	2.00 \$	X			
Location de plateaux sportifs et récréatifs					
Centre communautaire	70.00 \$ / heure (citoyens et entreprises) 35.00 \$ / heure (organisme reconnu et/ou autorisé) Frais variables selon l'évènement pour des droits d'auteur et pour des licences musicales.		X		Location réservée aux résidents de la municipalité, aux entreprises domiciliées sur le territoire et aux organismes reconnus par la municipalité. Le montant pour droit d'auteur varie du type d'évènement. Si la demande de visite des plateaux dépasse la limite prévue à l'entente, des frais de 25.00\$ seront facturés.
Location Chalet Médéric-Lebeau	50.00 \$ / heure		X		Location réservée aux résidents de la municipalité, aux entreprises domiciliées sur le territoire et aux organismes reconnus par la municipalité. Si la demande de visite des plateaux dépasse la limite prévue à l'entente, des frais de 25.00\$ seront facturés.
Location Chalet de l'Ile-aux-Trésors	50.00 \$ / heure		X		Location réservée aux résidents de la municipalité, aux entreprises domiciliées sur le territoire et aux organismes reconnus par la municipalité. Si la demande de visite des plateaux dépasse la limite prévue à l'entente, des frais de 25.00\$ seront facturés.
Location des gymnases des écoles primaires	40.00 \$ / heure		X		Avec présence d'un concierge de la commission scolaire.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - LOISIRS ET CULTURE**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Location de plateaux sportifs et récréatifs (suite)					
Location patinoires extérieures	40.00 \$ / heure		X		
Location terrain de baseball	35.00 \$ / heure 500.00 \$ / tournoi de plus d'un jour		X		
Location terrain de volleyball	20.00 \$ / heure - 1 terrain 90 \$ / heure tous les terrains 600 \$ / fin de semaine		X		
Location terrain de pétanque	35.00\$ / heure 250.00 \$ / jour (tournoi)		X		
Location terrain de soccer	35.00 \$ / heure		X		
Location de la piscine municipale	75.00 \$		X		Location réservée aux professionnels, organismes ou entreprises. Une preuve d'assurance responsabilité civile, administrateurs et des activités doit être fournie par le locataire.
Location terrain de tennis	20.00 \$ / heure - 1 terrain 35.00 \$ / heure les 2 terrains		X		Location réservée aux professionnels, organismes ou entreprises. Une preuve d'assurance responsabilité civile, administrateurs et des activités doit être fournie par le locataire.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - LOISIRS ET CULTURE**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Location de plateaux sportifs et récréatifs (suite)					
Location terrain de pickleball	15 \$ / heure - 1 terrain 25 \$ / heure - 2 terrains 35 \$ / heure - 3 terrains 45 \$ / heure - 4 terrains 100 \$/jour - 1 terrain 160 \$/jour - 2 terrains 220 \$/jour - 3 terrains 275 \$/jour - 4 terrains		X		Tarif journalier destiné à des activités organisées ou événements
Location terrain de deck hockey	40.00 \$ / heure 200.00 \$ / jour		X		Tarif journalier destiné à des activités organisées ou événements
Entrée piscine municipale - Non-résident	Entrée unique enfant: 3\$ Entrée unique adulte: 5\$ Entrée unique famille: 12\$ Passe saisonnière enfant: 40\$ Passe saisonnière adulte: 60\$ Passe saisonnière familiale: 150\$				L'entrée reste gratuite pour les citoyens qui présenteront leur carte de bibliothèque. Les non-résidents, à l'exception des organismes et partenaires avec entente, pourront se procurer les passes saisonnières à l'Hôtel de ville dans les heures d'ouverture, Les cartes auront un visuel différent des cartes de la bibliothèque. Famille = 2 adultes et 3 enfants
Activités générales pour toute saison					
Enfant 0-17 ans	Tarif variable			X	Le tarif est fixé selon les paramètres suivants : la durée de l'activité, la nature de l'activité, le coût de revient et les orientations déterminées par le conseil municipal.
Adulte	Tarif variable	X			Le tarif est fixé selon les paramètres suivants : la durée de l'activité, la nature de l'activité, le coût de revient et les orientations déterminées par le conseil municipal.
Jardins communautaires					
Cotisation annuelle pour réserver un espace dans les jardins communautaires.	30.00 \$	X			La cotisation est non remboursable. Une cotisation par espace.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE D - POLITIQUE D'ANNULATION**

Location de plateaux sportifs et récréatifs

Modalités de paiement et annulation

Un minimum de 3 heures est exigible lors de la réservation.

Le locataire doit payer 25% du coût de la location à la signature du contrat et la balance devra être payée par chèque encaissable 10 jours ouvrables avant la tenue de l'activité.

En cas d'annulation du présent contrat, les pénalités suivantes s'appliqueront :

90 jours et plus avant la date de l'activité : 50% du dépôt

entre 11 et 89 jours avant la date de l'activité : totalité du dépôt

10 jours et moins avant la date de l'activité : totalité des coûts de location

*Lorsque la réservation d'une salle n'a pas lieu dans la même année financière, le locataire s'engage à assumer les coûts supplémentaires si la tarification de la salle est augmentée pour l'année concernée par la location.

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE E - SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

DESCRIPTION	TARIF 2026		TAXES			REMARQUE
	TARIF DE BASE	TARIF HORAIRE APRÈS 3 HEURES	INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Véhicule* :						
Échelle/plate-forme 100'	9 640.00 \$	2 730.00 \$		X	X Dans le cas où les services rencontrent la définition de «service d'incendie» effectué pour le compte d'un gouvernement ou d'une autre municipalité	Les tarifs comprennent les services d'un opérateur pour chaque véhicule d'intervention (pour les autres membres du personnel impliqués dans l'intervention, se référer à au tarif de main d'œuvre).
Camion citerne	2 410.00 \$	640.00 \$		X		
Autopompe	2 410.00 \$	640.00 \$		X		
Intervention d'une équipe spécialisée (incluant le personnel et les équipements)* :						
Sauvetage nautique/glace	4 820.00 \$	1 440.00 \$		X	X Dans le cas où les services rencontrent la définition de «service d'incendie» effectué pour le compte d'un gouvernement ou d'une autre municipalité	Pour une intervention impliquant une équipe spécialisée, la facturation des frais vise également le remplacement et/ou la réparation des équipements utilisés endommagés, détruits ou non réutilisables.
Matières dangereuses	9 640.00 \$	2 730.00 \$		X		
Sauvetage vertical et espace clos	9 640.00 \$	2 730.00 \$		X		
Assistance requise d'autres services municipaux de la municipalité et/ou d'autres organismes en mode d'entraide dans le cadre d'une intervention	Coût réel*			X		Dans le cas d'autres services de la municipalité, la tarification applicable est celle prévue au présent règlement selon les sections visées.
Main-d'œuvre	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration {1 heure minimum arrondi au 30 minutes près)			X		Selon la convention collective en vigueur (du départ jusqu'au retour en caserne).

**RÈGLEMENT DE TARIFICATION
ANNEXE E - SERVICE PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCENDIES**

DESCRIPTION	TARIF 2026	TAXES			REMARQUE
		INCLUSES	EN SUS	EXONÉRÉ	
Certificat d'autorisation					
Certificat d'autorisation de brûlage	55.00 \$			X	Selon les modalités prévues au règlement de la ville de Repentigny numéro 479 et ses amendements
Certificat d'autorisation pour événements spéciaux de base	Sans frais			X	
Certificat d'autorisation pour événements spéciaux de base	Sans frais			X	
Location d'équipement					
Roulotte - simulateur d'incendie	2400.00 \$ / 1/2 journée (max 4 heures) 2800.00 \$ / jour		X		Incluant les opérateurs.
Simulateur - extincteur portatif	125.00 \$ / jour		X		Transport non inclus.
Simulation - porte d'entrée par effraction	125.00 \$ / jour		X		Transport et matériel en bois non inclus.
Simulateur - panneau d'alarme incendie	125.00 \$ / jour		X		Transport et combustible non inclus.
Autres frais					
Intervention décarcération des victimes d'accidents routiers	Montant selon les tarifs déterminés par la S.A.A.Q.			X	
Surveillance d'évènements spéciaux ou autres activités à la demande d'une municipalité, d'un particulier ou d'une entreprise	Coût réel des salaires, plus les bénéfices marginaux, plus les frais d'administration		X	X*	*Les taxes sont exonérées dans le cas où le service est obligatoire et découle de l'émission d'un certificat d'autorisation au propriétaire occupant (non taxable). Les autres situations sont taxables.
Boîtier à clé Supra pour accès à un édifice à des fins d'intervention	191.00 \$		X		
Frais afin de rendre les lieux sécuritaires	Coût réel plus les frais d'administration			X	